

# La pratique sportive dans les quartiers prioritaires : analyse, enjeux et controverses

William Gasparini, Gilles Vieille Marchiset  
Professeurs à l'université de Strasbourg

La « question des banlieues » est constituée depuis plus de vingt cinq ans comme un problème social, parce que les quartiers réputés « sensibles » tendent à être définis comme étant le réceptacle de la plupart des maux de la société française. A partir des années 1980, avec la politique de Développement social des quartiers (DSQ), puis la Politique de la Ville, le « quartier » devient, sous l'appellation « quartier sensible », « quartier en difficulté » ou encore « quartier prioritaire », une catégorie de l'action publique. L'utilisation du sport comme outil de développement social dans les banlieues émerge progressivement dans le champ institutionnel de la Jeunesse et des Sports. En valorisant la fonction pacificatrice du sport, l'Etat a impulsé des politiques publiques en initiant des dispositifs « socio-sportifs » dès 1982 (notamment au sein des *Opérations prévention été* devenues en 1995 *Ville, vie, vacances*).

La montée du chômage, le repli sur le quartier, l'arrivée de populations immigrées précarisées, l'émergence d'une petite classe moyenne à faibles revenus dans les banlieues renforcent le caractère populaire de ces quartiers, qui sont marqués par des pratiques sportives relativement spécifiques, tant au niveau des disciplines (football, boxe...) que des modalités d'organisation : associations auto-gérées ou pratiques informelles cohabitent souvent dans ces quartiers. Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), seuls 10 % de la population pratiquerait avec une licence sportive (Source : MJS, 2005), en général des jeunes et des garçons. Même si l'activité sportive est pratiquée selon d'autres modalités (sports et jeux auto-organisés), le déficit est important par rapport à d'autres territoires. Les femmes sont particulièrement éloignées de l'activité sportive sous toutes ses formes. Alors que 51% des filles pratiquent le sport en France, seulement 32% le font en zones d'éducation prioritaire (ZEP). Dans ces zones de relégation spatiale, nombre de clubs sportifs disparaissent progressivement tout comme un ensemble de services privés et publics. Seules restent les associations de quartier et de prévention ou encore les dispositifs d'animation sportive municipale de proximité encadrés par des animateurs souvent issus des quartiers (les « grands frères »). Entre 1998 et 2003, de nombreuses villes ont en effet profité du dispositif des emplois-jeunes pour embaucher dans le secteur sportif, et notamment dans la branche du « sport social » (animation sportive de proximité, médiation et surveillance dans les quartiers et les équipements sportifs). Cependant les quartiers des grands ensembles ne sauraient simplement se caractériser par l'absence de sociabilité et d'identité collective : souvent ils sont réduits à des zones de non droit, à des « ghettos » dans lesquels l'anomie et les déviances dominent. A travers les micro-cultures urbaines (qui vont du hip hop au basket de rue, en passant par le football et les jeux de pied d'immeuble mais aussi les regroupements parfois à base ethnique), de nouvelles formes de solidarité et de pratique culturelle se développent, entre liens communautaires et modes d'intégration de proximité. Par ailleurs, les enquêtes de terrain révèlent que les quartiers ne sont pas homogènes. Ainsi, les quartiers nord de la Courneuve ne sont pas ceux de Marseille, ni ceux d'Asnières, de Gennevilliers ou de Nanterre.

## Dispositifs socio-sportifs et nouvelle action publique

Depuis 1985, l'Etat d'abord, puis les collectivités territoriales, ont impulsé des politiques publiques volontaristes d'intégration et de cohésion sociale par le sport à destination des quartiers en difficulté. Pour lutter contre l'anomie et re-pacifier les banlieues (et profitant de la médiatisation des figures immigrées de la réussite sportive), de nouveaux dispositifs de prévention et d'encadrement de la jeunesse masculine voient le jour, parmi lesquels les dispositifs « socio-sportifs », de « prévention », « d'insertion », « d'éducation » ... par le sport. Le ministère de la Jeunesse et des sports trouvait là un secteur capable de donner une identité forte à ses administrations déconcentrées en reliant le sport à des problématiques d'éducation populaire. La

naissance de la Politique de la ville confirme cette orientation vers l'animation sociale par le sport, notamment lors de l'épisode des équipements sportifs de proximité, mais également en distinguant les actions sportives dans l'élaboration des contrats-ville. Depuis 1990 (date de création d'un ministère d'État chargé de la politique de la ville), les ministères de la Ville et des Sports travaillent de concert pour redynamiser et pacifier les banlieues. Sous les ministres de la ville Michel Delebarre puis Bernard Tapie, des équipements sportifs de proximité et des animations sportives de quartiers animés par des policiers et des éducateurs voient progressivement le jour. La volonté de faire du sport un « moyen d'intégration sociale » est ensuite largement partagée par les gouvernements qui se sont succédés depuis 1991 (Frédérique Bredin est alors ministre de la Jeunesse et des Sports du gouvernement socialiste), aussi bien sous l'impulsion du Président Jacques Chirac lui-même que sous la responsabilité d'un ministre de la Jeunesse et des Sports communiste (Marie-George Buffet, suite à la victoire de la gauche aux législatives de 1997, puis Jean-François Lamour de 2002 à 2007) : chaque médaille française d'un athlète issu de l'immigration (celle, par exemple, de Djamel Bourras aux J.O. d'Atlanta ou de l'équipe de France de football) est ainsi présentée comme une « victoire de l'intégration » et permet de démontrer l'efficacité du sport comme « exemple à suivre dans les cités »<sup>1</sup>. Jusqu'en 2007, de nombreux dispositifs ont ainsi été mis en place par les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et les fédérations sportives selon cette logique qui traverse les frontières des appartenances politiques. Lancé en mai 2006 par le ministre de la Jeunesse et des Sports Jean-François Lamour comme l'une des réponses aux émeutes urbaines de novembre 2005, le programme « Parcours Animation Sports » est l'un de ces dispositifs à destination des jeunes des banlieues rencontrant des difficultés d'insertion. L'objectif en est de former ces publics pour qu'ils puissent accéder à un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ sportif. De son côté, le Comité olympique français (CNOSF) a aussi engagé une action au service des jeunes des zones urbaines sensibles. Pilotée par le président de la Fédération française de tennis, cette action vise à favoriser l'accès à une pratique sportive régulière en club des enfants et des jeunes des « quartiers ». La dynamique va s'étendre avec la mise en place des Contrats éducatifs locaux et des contrats locaux de sécurité en 1998. Le sport fait alors partie prenante de l'action publique à destination des banlieues. Progressivement, l'Etat-providence laisse place à un *Etat animateur*, qui incite au travail partenarial par la contractualisation, par le conventionnement et par les emplois aidés. Une *action publique conjointe* se met en place, notamment dans le cadre du secteur « socio-sportif », qui fait appel aux compétences transversales des services déconcentrés et des pouvoirs décentralisés. Fréquemment, les dispositifs publics s'appuient sur le secteur privé : bien évidemment, depuis l'émergence de ces politiques, les associations sont fortement mobilisées, mais aujourd'hui des entreprises dites citoyennes rejoignent les comités de pilotage des dispositifs d'intégration par le sport.

### **Des dispositifs aux pratiques sportives**

Les actions d'insertion et de prévention par le sport comprennent à la fois l'ensemble des dispositifs d'Etat, souvent articulés avec la politique de la ville, les programmes d'action impulsés par les organisations sportives (fédérations et clubs) et les dispositifs locaux mis en place par les collectivités territoriales. Dans les 751 quartiers actuellement répertoriés comme « quartiers urbains sensibles » et dans les 20 quartiers français les plus exposés à la délinquance, il existe aujourd'hui de nombreuses animations sportives municipales de proximité : gymnases ouverts en soirée, animations sportives les mercredi après-midi ou l'été, médiation sociale par le sport sur les « city stades » ou au pied des immeubles, etc. Initialement proposées par des entraîneurs souvent réticents face aux problématiques sociales, ces opérations sont aujourd'hui encadrées par des

---

<sup>1</sup> Depuis le début des années 90, les médias mettent en avant l'effet bénéfique du sport dans les banlieues. Voir par exemple les articles du *Monde* : 1<sup>er</sup> août 1991, « Banlieues : la prévention par le sport » ; 16 juillet 1998, « Les banlieues, l'autre vainqueur de la Coupe du monde ».

animateurs formés aux techniques de l'animation sociale dans le cadre de projets éducatifs mieux pensés.

Dès les années 80, le sport devient en France un lieu privilégié pour un travail sur la citoyenneté et pour l'apprentissage des règles sociales. Dans le contexte des premières *Opérations prévention* été en 1982 apparaissent, dans 7 départements « urbains », les premiers dispositifs utilisant le sport pour lutter contre les violences urbaines<sup>2</sup>. A travers une offre sportive et socio-éducative gratuite, ceux-ci ont pour objectif d'abord de lutter contre le désœuvrement et ensuite de favoriser l'intégration des jeunes dans la vie sociale. A partir de ces années, dans les quartiers sensibles, on a progressivement associé les actions de prévention et d'insertion à certains sports considérés comme incontournables, attractifs ou inévitables. En tête apparaît le football dont le succès est entretenu par la médiatisation d'une équipe de France métissée et par la réussite de joueurs issus des quartiers<sup>3</sup>. C'est aussi, à une moindre mesure, le basket de rue dont le succès des années 90, dans un contexte de forte réceptivité sociale favorisée par la médiatisation de la *dream team* américaine aux jeux olympiques de Barcelone, est d'abord lié à la synergie des intérêts des acteurs<sup>4</sup>. Les sports de combat permettent d'investir le goût de l'affrontement dans un cadre de règles strictes et ainsi d'euphémiser la violence même si sa tentation reste forte (boxe thaï...) <sup>5</sup>. La danse hip-hop est présentée comme symbole d'une « *énergie positive* » qui existerait « aussi » dans les banlieues<sup>6</sup>. Enfin, contrairement à certaines représentations du sens commun, de nombreux sports encadrés en club (sport de combat, football, basket, athlétisme, handball, gymnastique ...) sont plutôt pratiqués par les jeunes issus des milieux populaires et des catégories sociales intermédiaires alors que de très nombreux « sports de rue » (*skate, roller, BMX*) ou « sports de glisse » (*snowboard*) sont pratiqués par les enfants des classes moyennes et supérieures, notamment la petite et moyenne bourgeoisie économique.

### **Engagement et distanciation : l'intégration par le sport à l'épreuve des catégories**

Dans le domaine de « l'intégration par le sport », on s'aperçoit que les discours souffrent tant d'une surcharge normative que de déficiences empiriques. En dehors de tout fonctionnalisme négatif<sup>7</sup> et sans pour autant nier certains effets sociaux positifs de l'activité physique et sportive, le travail du sociologue revient d'abord à déconstruire cette croyance par la preuve. Dans les sciences sociales interprétatives, de nombreux mots clés —« communauté », « citoyenneté », « tradition », « intégration », par exemple— constituent à la fois des catégories de *pratique* sociale et politique et des catégories d'*analyse* sociale et politique (Brubaker, 2001). Par catégories de pratiques, Brubaker entend les catégories de l'expérience sociale quotidienne, développées et déployées par les acteurs sociaux ordinaires, en tant qu'elles se distinguent des catégories utilisées par les socio-analystes, qui se construisent à distance de l'expérience. C'est à partir des années 1990 que des chercheurs en sciences sociales reconnaissent au sport un rôle de « puissant agent d'insertion dans la société d'accueil » (Milza, 1995). Après la victoire de l'équipe de France à la Coupe du monde de football en 1998 s'est installée l'idée que la France aurait, tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, *naturellement* intégré grâce au sport des hommes issus des différentes vagues d'immigration (italienne, espagnole, portugaise, arménienne, africaine, maghrébine...) et notamment les populations qui vivent en banlieue. A l'occasion de ces victoires largement

---

<sup>2</sup> Voir Marc Clément, *Sport et insertion*, Grenoble, Presses universitaires du sport, 2000.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet Maxime Travert, *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Yvan Gastaut dir., *Sport et immigration : parcours individuels, histoires collectives, Migration*, n°22, Juin 2003.

<sup>4</sup> Voir Gilles Vieille Marchiset, « Culture et sociabilité sportives des basketteurs de rue : entre liberté et dissidence » in Jean-François Loudcher, Christian Vivier (dir.), *Le sport dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 207-216.

<sup>5</sup> Stéphane Dervaux, *Traiter la déviance par le combat*, Paris, Edition Vauchrézien, 2000

<sup>6</sup> Voir Sylvia Faure, Marie-Carmen Garcia, *Culture hip-hop, politiques publiques et quartiers populaires*, Paris, La Dispute, 2004.

<sup>7</sup> A l'instar d'une sociologie « critique » du sport inspirée par le freudo-marxisme et le structuro-fonctionnalisme développée notamment par Jean-Marie Brohm. Considérant le sport intrinsèquement aliénant, ce dernier lui attribue des effets négatifs, quelles que soient ses conditions de pratique.

médiatisées, l'historien Benjamin Stora et la démographe Michèle Tribalat<sup>8</sup> ou encore Georges Vigarello<sup>9</sup> évoquent tous les vertus « intégrationnistes » du football ». Pourtant, cette vision enchantée de l'intégration par le sport ne fait pas l'unanimité, et pas seulement parmi les sociologues traditionnellement critiques<sup>10</sup>. De nombreux travaux ont permis depuis de relativiser les effets socialisateurs du sport. Ainsi, les études scientifiques concernant les rapports entre sport et prévention des conduites délinquantes et addictives restent dubitatives vis-à-vis de l'impact réel de ces dispositifs<sup>11</sup>. Les contributions les plus récentes montrent d'une part que le sport ne contient pas de vertus éducatives intrinsèques<sup>12</sup> et que, d'autre part, le regard porté sur le rôle social du sport dépend aussi de son inscription tant scientifique que nationale, dans le contexte d'une européanisation des lectures sociales<sup>13</sup>. En circulant dans les différents espaces nationaux (en Europe), les théories politiques de la « cohésion », de l'« insertion » ou de l'« intégration » par le sport s'imposent d'autant plus « naturellement » aux élus politiques, journalistes, citoyens et professionnels de la médiation par le sport qu'elles sont renforcées par des sondages d'opinion (SOFRES, CSA, Eurobaromètre), des discours du mouvement sportif et des politiques publiques du sport.

### **L'intégration par le sport : un concept en débat**

La rupture avec ces catégories construites impose au chercheur de s'écarter des effets tant des médias que du politique (tendant soit à valoriser le « multiculturalisme sportif » dans le sport de haut niveau soit à mettre en exergue le « communautarisme sportif »<sup>14</sup>) pour saisir, dans la confrontation au terrain, le sens de la pratique sportive « ordinaire » et sa contribution réelle à l'intégration sociale et/ou nationale. Appliqué au sport, le terme d'intégration pose aussi question<sup>15</sup> : notion polysémique, l'intégration se décline selon son inscription nationale et l'enracinement sociologique qui lui donne sens<sup>16</sup>. Sayad a défini l'intégration comme un « processus dont on ne peut parler qu'après coup, pour dire qu'elle a réussi ou qu'elle a échoué ; un processus qui consiste à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale »<sup>17</sup>. A l'instar de « l'identité », l'intégration peut alors être appréhendée comme un « concept-horizon », c'est-à-dire, comme l'explique Claude Lévi-Strauss, « une sorte de foyer virtuel auquel il nous est indispensable de nous référer pour expliquer un certain nombre de choses mais sans qu'il ait jamais d'existence réelle »<sup>18</sup>. La notion d'intégration ne correspond en réalité à aucune expérience mais elle peut orienter les interrogations sociologiques, même si elle n'est pas directement opératoire dans les démarches de la recherche. On ne peut donc étudier l'intégration en tant que telle, mais on peut analyser ses diverses dimensions à un moment donné. En tant que pratique

---

<sup>8</sup> *Libération*, 10 juillet 1998

<sup>9</sup> « Quand le foot fait la France », *Nouvel Observateur*, 16 juillet 1998.

<sup>10</sup> Voir Brohm J-M. et Perelman M. 2002. L'intégration par le sport : réalités et illusions. *Le Monde*, 18 juin 2002.

<sup>11</sup> La pratique du sport intensif peut aussi entraîner des troubles associés chez les jeunes (violence physique, troubles anxiodépressifs, tentatives de suicide) -voir Choquet M. 2002. « Etude épidémiologique sur les jeunes sportifs de compétition ». In Aeberhard P. (Dir.) *Activités physiques et sportives, santé publique et prévention des conduites dopantes*, Rapport pour le Ministère de la santé. Voir aussi Roché S. 2006. « Plus de sport, plus de délinquance chez les jeunes », *Recherches et prévisions*, 82, p. 100-108.

<sup>12</sup> Falcoz M., Koebel M. (Dir.), *Intégration par le sport : représentations et réalité*. Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2005 ; Gasparini W., Vieille-Marchiset G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF, 2008 ; Gasparini W. (Coord.), *L'intégration par le sport ?*, Dossier Revue Sociétés contemporaines, n° 69, 2008.

<sup>13</sup> Voir Gasparini W., Talleu C. (Ed.), *Sport and Discrimination in Europe*, Strasbourg, Council of Sport Publishing, 2010 ; Gasparini W., « Un sport européen ? Genèse et enjeux d'une catégorie européenne », *Savoir/agir*, n° 15, Mars 2011.

<sup>14</sup> Voir à ce sujet Gasparini W. 2007. « Le sport, entre communauté et communautarisme », Revue *Diversité* (Ville Ecole Intégration), n° 150, p. 77-83.

<sup>15</sup> Utilisée en France selon une conception durkheimienne et républicaine, on lui préférera celle *d'insertion ou d'inclusion par le sport* dans les instances européennes (Conseil de l'Europe et Union européenne).

<sup>16</sup> Voir à ce sujet Schnapper D. 2007. *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard.

<sup>17</sup> Sayad A. 1999. *La double absence*. Paris : Seuil, p. 307.

<sup>18</sup> Lévy-Strauss C. (dir.) 1977. *L'identité*. Paris : Plon, p. 331.

génératrice de lien social dans la société d'installation, le sport constitue l'une de ces dimensions. Enfin, les politiques d'intégration par le sport peuvent être analysées comme une nouvelle forme d'encadrement et de contrôle des jeunes issus des classes populaires face aux effets non maîtrisés des politiques néo-libérales amorcées en France au début des années quatre-vingt<sup>19</sup>. A partir de cette période, l'Etat est confronté à la fois à un chômage structurel élevé désorganisant les milieux populaires ouvriers et transformant les cités HLM en quartiers de relégation (sociale et urbaine), mais également aux effets du regroupement familial lié aux politiques d'immigration et faisant apparaître une jeunesse française de plus en plus « métissée » d'origines ethniques diverses. Pour saisir le sens des discours sur les vertus des dispositifs sportifs dans la ré-intégration ou la cohésion sociale et pour en comprendre ses transformations, il apparaît dès lors indispensable de les resituer dans les débats internes au champ politique et notamment, à partir des années quatre-vingt-dix, aux champs politiques locaux. En développant une certaine forme de *compassion* (il faut accompagner les plus démunis dans leur détresse), le recours au sport change de registre de justification. Le sport devient « social » et les dispositifs « socio-sportifs ». La thématique de l'intégration par le sport est alors développée en politique aussi bien par les communistes que par la gauche chrétienne, les sociaux-libéraux, les centristes (UDF) et les gaullistes comme un axe fort des politiques de jeunesse. La jeunesse des quartiers populaires devient progressivement le groupe cible de l'action publique. Ainsi, dès la fin des années quatre-vingt, un nouvel espace politico-professionnel se structure autour de la question de l'intégration sociale par le sport sous le double effet des politiques publiques et des stratégies de positionnement d'institutions et d'agents dont l'existence est en partie liée à la transformation de cet espace. Parallèlement à l'émergence de nouvelles formations<sup>20</sup> et de nouveaux métiers d'animateurs « socio-sportifs »<sup>21</sup> apparaissent aussi de nouvelles catégories de pensée et d'action produites dans les commissions, réunions, colloques (à l'échelle nationale et européenne) et autres lieux chargés de fournir de la réflexion intellectuelle et des expertises clés en main aux élus politiques<sup>22</sup> : Actes du Colloque de Fleury-Mérogis, *Le rôle du sport dans l'intégration sociale des jeunes*, Janvier 1992 ; Actes du Colloque de Montluçon, *Sport, facteur d'intégration dans la cité*, Mai 1992 ; Journées d'études de Vaucresson, *Politiques sportives et insertion sociale des jeunes*, Novembre 1992 ; Actes du colloque de Brest, *Ville, sport et citoyenneté*, 26-28 Novembre 1992 ... L'espace intellectuel semble ainsi marqué par la porosité entre débat scientifique et débat politique. Or, la tentative de rupture avec le sens commun dans ce domaine est d'autant plus improbable que la recherche a non seulement longtemps été liée à la demande sociale (ministérielle d'abord, puis territoriale) mais elle rend aussi compte de la distance qui sépare le chercheur du terrain (le sport des « classes populaires » ou la pratique sportive « en banlieue ») qu'il est censé objectiver<sup>23</sup>.

Malgré des expériences de dispositifs socio-sportifs mis en exergue comme « bonnes pratiques » ou encore des cas de réussite de sportifs issus des banlieues, le recours au sport pour « intégrer les jeunes des cités » semble davantage relever d'une croyance politique, que l'on peut comparer à une « prophétie auto-réalisatrice » (au sens de Merton). Le discours sur l'intégration par le sport ressemble alors à un discours destiné à produire un *effet de vérité*. En ce sens, les dispositifs sportifs dans les banlieues répondent aussi aux finalités politiques de pacifier les territoires de l'exclusion

---

<sup>19</sup> Voir à ce sujet Mauger G. 2001. Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, mars 2001, p. 3-4.

<sup>20</sup> DEUST et Licences de médiation sportive, développement social par le sport, d'insertion par le sport, d'animation socio-sportive...

<sup>21</sup> Lire Monin N., Bouhaouala M. 2005. Les conditions d'émergence d'un nouveau métier du sport : l'animateur socio-sportif. In Falcoz M., Koebel M. (Dir.), op. cit. p. 153-169 ; Gasparini W., Knobé S. 2005. op. cit. pp. 445-461.

<sup>22</sup> Le foisonnement de colloques sur la question de l'intégration par le sport dès le début des années 90 indique que c'est à partir de cette période que se constituent les principales catégories d'analyse du sport comme vecteur d'intégration. Emergent parallèlement, des ouvrages collectifs qui correspondent, dans certains cas, à des réponses à des commandes publiques.

<sup>23</sup> Voir à ce sujet Mauger G. 2006. Le sociologue et les jeunes des classes populaires. In *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Etudes de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*. Paris : Belin, p. 29-36.

tout en cherchant à « faire France » dans un contexte où le chômage, les nouvelles affirmations identitaires et de nouvelles luttes entre fractions populaires et immigrées désorganisent les quartiers populaires (W. Gasparini, 2008).

William Gasparini , Gilles Vieille Marchiset  
Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342),  
Université de Strasbourg

## Références

- Anstett M., Sachs B. (dir.). *Sports, jeunesses et logiques d'insertion*, Paris, La Documentation Française, 1995.
- Duret P., Augustini M., *Sports de rue et insertion sociale*, Paris, INSEP Publications, 1993.
- Duret P., *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, Paris, PUF, 1996.
- Gasparini W., Knobe S., « Le salut par le sport ? Effets et paradoxe d'une politique locale d'insertion », *Déviance et société*, vol. 29, n°3, 2005, pp.445-461.
- Gasparini W., « Le sport, entre communauté et communautarisme », *Revue Diversité (Ville Ecole Intégration)*, n° 150, 2007, p. 77-83.
- Gasparini W., Vieille Marchiset G., *Le sport dans les quartiers. Pratiques sociales et politiques publiques*, Paris, PUF, 2008.
- Gasparini W. (Coord.), L'intégration par le sport ?, ?, Dossier revue *Sociétés contemporaines* (Presses de Sciences Po), 69, mars 2008.
- Gasparini W., « Les champions des cités : parcours migratoires et effet de quartier », *Hommes et Migrations*, n° 1285 Mai /juin 2010, p. 108-124.
- Gasparini W, Talleu C. (Ed.), *Sport and Discrimination in Europe*, Strasbourg, Council of Sport Publishing, 2010.
- Gasparini W. Cometti A. (Ed.), *Sport facing the test of cultural diversity. Integration and intercultural dialogue in Europe*, Strasbourg, Council of Sport Publishing, 2010.
- Koebel M., Falcoz M., (dir.), *Intégration par le sport. Représentations et réalités*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Travert M., *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Vieille Marchiset G., « Action publique et sport dans les banlieues françaises. Impuissance des pouvoirs publics et initiatives des habitants », *Annales de la recherche urbaine*, n°106, juillet 2010, p.132-142.